

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 23 JUIN 2016

Délibération
n° 2016.06.169

**Schéma de
mutualisation de la
communauté
d'agglomération de
GrandAngoulême :
approbation**

LE VINGT TROIS JUIN DEUX MILLE SEIZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **17 juin 2016**

Secrétaire de séance : Bernard DEVAUTOUR

Membres présents :

Jean-François DAURE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Vincent YOU, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Véronique ARLOT, Danielle BERNARD, Patrick BOURGOIN, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Catherine DEBOEVERE, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Bernadette FAVE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Ont donné pouvoir :

Marie-Hélène PIERRE à Jean-François DAURE, Guy ETIENNE à Sylvie CARRERA, Xavier BONNEFONT à Vincent YOU, Jacky BONNET à Zahra SEMANE, Samuel CAZENAVE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Véronique DE MAILLARD à Danielle CHAUVET, François ELIE à Philippe VERGNAUD, Joël GUITTON à Patrick BOURGOIN, Elisabeth LASBUGUES à Jean-Philippe POUSSET, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Annie MARC à Fabienne GODICHAUD, Olivier RIVIERE à Stéphane CHAPEAU

Excusé(s) :

Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Jacques PERSYN, Françoise COUTANT, Armand DEVANNEAUX

Absent(s) :

Marie-Hélène PIERRE, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Samuel CAZENAVE, Véronique DE MAILLARD, François ELIE, Joël GUITTON, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Annie MARC, Olivier RIVIERE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 JUIN 2016

**DELIBERATION
N° 2016.06.169**

ORGANISATION DE LA STRUCTURE

Rapporteur : **Monsieur BRUNETEAU**

**SCHEMA DE MUTUALISATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE
GRANDANGOULEME : APPROBATION**

La loi du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a complété la loi du 16 décembre 2010 dite loi RCT qui a introduit l'obligation, pour les établissements publics de coopération intercommunale, de rédiger un rapport relatif aux mutualisations entre les services de la communauté et ceux des communes membres.

Ce rapport comporte un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat et répond à la thématique « une agglomération reconnue et au service des communes » identifiée dans le projet d'agglomération 2015-2025.

Accompagné par le cabinet d'études Espélia, GrandAngoulême a mené, depuis l'été 2015, sous l'autorité d'un conseiller communautaire délégué à la mutualisation des services, un travail de concertation associant les communes, organisé au travers d'un comité technique et d'un comité de pilotage composés d'élus et de techniciens, aboutissant à la rédaction d'un projet de schéma de mutualisation.

Ce schéma doit permettre :

- d'optimiser le service rendu par le bloc communal (communauté et communes) ;
- de constituer un levier pour générer des économies d'échelle ;
- de s'inscrire dans le futur Projet de territoire de l'agglomération ;
- de favoriser la coopération des communes entre elles et/ou avec GrandAngoulême.

Cette nouvelle démarche de mutualisation des services est associée à une exigence de cohérence et de progressivité tout le long du mandat et représente une opportunité de revisiter les politiques publiques locales menées par les communes et la communauté, dans un souci de recherche permanente et concertée d'une plus grande efficacité.

Ce schéma identifie des pistes de mutualisation à échelles et périmètres variables selon le souhait exprimé par les communes et fournit un cadre de coopération pour répondre au mieux aux besoins des usagers. Les 5 pistes suivantes sont d'ores et déjà mises en exergue :

- réalisation d'un site web
- réalisation d'une plateforme d'échanges Internet
- réalisation d'achats groupés
- mise en place d'une chambre froide pour animaux morts
- usage partagé des serres municipales de la ville d'Angoulême

Pour sa mise en œuvre, cette coopération pourra s'appuyer sur une palette de solutions juridiques allant des échanges informels entre services en passant par des groupements de commandes, l'achat de biens communs, des prestations de services, des mises à disposition de matériels et/ou de personnels,... ou encore des services communs entre communes, voire avec la communauté.

Conformément aux dispositions législatives, chacun des conseils municipaux des communes membres de la communauté a eu communication du projet de schéma et à ce jour, aucune commune n'a émis d'avis défavorable.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 7 avril 2016,

Je vous propose :

D'APPROUVER ce schéma de mutualisation en application de l'article L 5211-39-1 du code général des collectivités territoriales.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 27 juin 2016	<u>Affiché le :</u> 27 juin 2016